

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2021

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Mars 2021 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2021, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 335 560** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **30 584** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Mars 2021, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,20% de l'actif au 31 Mars 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 28 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2021 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 065 787,232	1 034 441,614	1 040 801,444
	a- Actions et droits rattachés		1 065 787,232	1 034 441,614	1 040 801,444
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	269 773,122	264 168,037	268 744,325
	a- Placements monétaires		0,000	0,000	0,000
	b- Disponibilités		269 773,122	264 168,037	268 744,325
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			1 335 560,354	1 298 609,651	1 309 545,769
<u>PASSIF</u>			<u>32 941,217</u>	<u>31 265,012</u>	<u>33 021,646</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	4 343,455	8 884,460	6 312,934
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	28 597,762	22 380,552	26 708,712
<u>ACTIF NET</u>			<u>1 302 619,137</u>	<u>1 267 344,639</u>	<u>1 276 524,123</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	1 313 207,075	1 280 087,626	1 313 511,169
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.6	<u>-10 587,938</u>	<u>-12 742,987</u>	<u>-36 987,046</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieures		0,000	0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice encours		-10 587,938	-12 742,987	-36 987,046
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 335 560,354	1 298 609,651	1 309 545,769

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2021 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>12 699,250</u>
Dividendes		0,000	0,000	12 699,250
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>12 699,250</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-4 344,056</u>	<u>-4 965,727</u>	<u>-18 175,347</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>-4 344,056</u>	<u>-4 965,727</u>	<u>-5 476,097</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.8	-6 275,405	-8 143,935	-32 928,634
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-10 619,461</u>	<u>-13 109,662</u>	<u>-38 404,731</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		31,523	366,675	1 417,685
<u>Sommes capitalisables de la période</u>		<u>-10 587,938</u>	<u>-12 742,987</u>	<u>-36 987,046</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-31,523	-366,675	-1 417,685
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		39 057,109	-178 841,279	3 774,042
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		2 202,679	2 511,871	-93 863,380
<u>Frais de négociation de titres</u>		-56,163	-384,846	-1 138,232
<u>Résultat net de la période</u>		<u>30 584,164</u>	<u>-189 823,916</u>	<u>-129 632,301</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2021 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>30 584,164</u>	<u>-189 823,916</u>	<u>-129 632,301</u>
a- Résultat d'exploitation	-10 619,461	-13 109,662	-38 404,731
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 057,109	-178 841,279	3 774,042
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 202,679	2 511,871	-93 863,380
d- Frais de négociation de titre	-56,163	-384,846	-1 138,232
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-4 489,150</u>	<u>-86 736,683</u>	<u>-137 748,814</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	818,180
- Capital	0,000	0,000	1 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	0,000	0,000	-181,820
b- Rachats	4 489,150	86 736,683	138 566,994
- Capital	5 200,000	97 200,000	160 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000
-Régularisation des sommes capitalisables	-710,850	-10 463,317	-21 433,006
VARIATION DE L'ACTIF NET	26 095,014	-276 560,599	-267 381,115
<u>AN4-Actif Net</u>			
a- En début de période	1 276 524,123	1 543 905,238	1 543 905,238
b- En fin de période	1 302 619,137	1 267 344,639	1 276 524,123
<u>AN5-Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	14 891	16 481	16 481
b- En fin de période	14 839	15 509	14 891
VALEUR LIQUIDATIVE	87,783	81,716	85,724
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	9,74%	-51,35%	-8,49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-03-2021

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a été créée en 2000, sous forme de SICAV mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019.

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2021 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2021	% l'Actif
Actions		1 159 456,557	1 065 787,232	79,80%
ATTIJARI BANK	4 000	190 817,040	129 616,000	9,70%
BIAT	1 155	133 855,202	123 140,325	9,22%
CARTHAGE CEMENT	34 135	93 778,063	68 782,025	5,15%
OTH	9 172	153 365,495	108 697,372	8,14%
SAH	5 000	52 469,352	64 545,000	4,83%
SAM	23 315	69 136,100	61 924,640	4,64%
SFBT	5 900	62 373,361	121 174,200	9,07%
SOMOCER	40 000	52 570,000	43 520,000	3,26%
SOTIPAPIER	5 000	36 850,000	18 070,000	1,35%
SOTUVER	11 500	36 923,762	77 004,000	5,77%
SOTUVER NG 20	2 527	16 520,900	16 324,420	1,22%
TELNET HOLDING	6 500	52 028,183	55 750,500	4,17%
TPR	20 000	83 086,855	79 000,000	5,92%
UIB	5 750	125 682,244	98 238,750	7,36%
Total		1 159 456,557	1 065 787,232	79,80%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Revenus des Actions	0,000	0,000	12 699,250
TOTAL	0,000	0,000	12 699,250

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2021 à 269 773,122 DT et s'analyse comme suit :

	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020	% de l'Actif
Disponibilités	269 773,122	264 168,037	268 744,325	20,20%
Total	269 773,122	264 168,037	268 744,325	20,20%

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
PA 1	Opérateurs créditeurs	4 343,455	8 884,460	6 312,934
	Frais de gestionnaire	1 241,164	1 418,781	1 276,472
	Frais de dépositaire	629,417	747,714	319,122
	Frais de distributeurs	2 472,874	6 717,965	4 717,340

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
PA 2	Autres créditeurs divers	28 597,762	22 380,552	26 708,712
	Etat, retenue à la source	318,041	0,000	1 568,999
	Redevance CMF	108,379	112,276	108,335
	Charges à payer sur l'exercice encours	28 171,342	22 268,276	25 031,378

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2020	
* Montant en nominal	1 489 100
* Nombre de titres	14 891
* Nombre d'actionnaires	66
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
Rachats effectués	
* Montant en nominal	5 200
* Nombre de titres rachetés	52
Capital au 31/03/2021	
* Montant en nominal	1 483 900
* Nombre de titres	14 839
* Nombre d'actionnaires	63

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 s'élève à 26 095,014 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/03/2021 est de 14 839 contre 14 891 au 31/12/2020.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2020	1 313 511,169	1 313 511,169
Souscriptions de la période	0,000	0,000
Rachats de la période	-5 200,000	-5 200,000
Autres mouvements	4 895,906	-5 692,032
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	39 057,109	39 057,109
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	2 202,679	2 202,679
- Frais de négociation de titres	-56,163	-56,163
- Régularisation des sommes capitalisables	557,915	557,915
- Résultat de l'exercice antérieur	-36 987,046	-36 987,046
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	121,412	121,412
- Sommes capitalisables		-10 587,938
Montant fin de période au 31/03/2021	1 313 207,075	1 302 619,137

3.6 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/03/2021 s'élèvent à -10 587,938 DT contre -36 987,046 DT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	-10 619,461	-13 109,662	-38 404,731
Régularisation du résultat d'exploitation	31,523	366,675	1 417,685
Total	-10 587,938	-12 742,987	-36 987,046

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 1 Charges de gestion des placements	4 344,056	4 965,727	18 175,347
Rémunération du gestionnaire	1 241,164	1 418,782	5 192,960
Rémunération du dépositaire	310,295	354,699	1 298,256
Rémunération des distributeurs	2 792,597	3 192,246	11 684,131

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique

Libelle	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 2 Autres charges	6 275,405	8 143,935	32 928,634
Redevance CMF	310,295	354,699	1 298,256
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	302,242
Abonnement des charges budgétisées	5 965,110	7 789,236	31 328,136

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Abonnement des charges budgétisées	<u>5 965,110</u>	<u>7 789,236</u>	<u>31 328,136</u>
Taxes	452,243	69,461	279,370
Frais bancaires	25,664	27,949	112,410
Publication BO CMF	321,732	374,443	1 506,000
Honoraires CAC	1 672,077	1 686,034	6 781,200
Frais AGO et publications	933,763	2 055,824	8 268,477
Jetons de Présence	1 972,603	2 983,607	12 000,000
Alpha mena	586,997	591,898	2 380,600
Autres (*)	0,031	0,020	0,079

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.